

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

Date de convocation et d'affichage : 13 décembre 2022

L'an deux mil dix-vingt-deux et le dix-neuf décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GARO Carine – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : ROBIN Christelle – COMBRISSEON Jean-Luc – GIROT Dominique.

Absents : JUVENON Marie-Hélène – VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : ROBIN Christelle à GARO Carine – COMBRISSEON Jean-Luc à BANC Jean-Pierre – GIROT Dominique à WOZNIAK Jean-Marie.

LABLANQUI Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2022.
- Rétrocession de concession au cimetière.
- Approbation des rapports sur le prix et la qualité du service pour les déchets, l'eau potable et l'assainissement de VRA – 2021.
- Décision modificative n°1 et n°2.
- Suppression de postes.
- Tableau des effectifs 2022.
- Attribution d'une subvention à l'APEL pour le spectacle de Noël.
- Adhésion au service AGGLAE – VRA.
- Décisions du Maire.
- Questions diverses.

Un repas convivial suivra ce dernier conseil de l'année en présence de Linda HAJJARI et Emmanuelle ANTHOINE.

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 NOVEMBRE 2022

Lecture est faite par le Maire.

Pas de remarques supplémentaires.

Approuvé à la majorité (1 abstentions : GARO Carine).

• RETROCESSION DE CONCESSION AU CIMETIERE

Présentation effectuée par Fabrice LARUE.

Un habitant demande à la commune de Clérieux la rétrocession de sa concession (place 191) avec remboursement total. Il atteste que la concession est vide de corps et de construction.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

L'article 31 du règlement du cimetière énonce : « *Le concessionnaire pourra, après avis du conseil municipal, être admis à rétrocéder à la ville à titre gracieux ou onéreux, un terrain concédé non occupé aux conditions suivantes :*

- *Le ou les corps devront faire l'objet d'une autorisation d'inhumation dans un autre cimetière accompagnée de la preuve de l'acquisition d'une concession d'une durée au moins équivalente à la concession initiale.*
- *Le terrain devra être restitué libre de toute construction (caveau, monument, etc.).*

Le prix de la rétrocession acceptée est calculé au prorata de la période restant à courir : prix initial x 2/3 x nombre d'années restantes/durée initiale.

Dans le calcul du prorata de temps écoulé, toute année commencée est considérée comme écoulée. ».

En application du calcul détaillé dans le règlement, la rétrocession serait appliquée au tarif de 240 € dont le détail du calcul est le suivant : $450 \times 2/3 = 300$ puis $300 \times 24 / 30 = 240$.

Il est proposé de rétrocéder la concession avec un remboursement à hauteur de 240 €.

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR LES DECHETS, L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DE VRA – 2021**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE d'une synthèse des rapports transmis avec la note de synthèse à chaque conseiller.

Présentation d'une synthèse concernant l'assainissement collectif et non-collectif :



Les compétences assainissement et gestion des eaux pluviales

Carte d'identité du service

85 717 abonnés

1 616 Km de réseaux de collecte d'eaux usées et de gestion des eaux pluviales

16,7 M de m³ collectés et traités sur les 3 principales stations de traitement des eaux usées

76 agents

13 964 installations d'assainissement non collectif

43 stations de traitement des eaux usées

54 communes, dont 2 sans réseau d'assainissement collectif

Chiffres clés du patrimoine

RÉSEAUX

Eaux usées strictes (dont 34 km de refoulement)	758 km
Unitaires	461 km
Total Réseaux d'assainissement	1 219 km
Eaux pluviales strictes	397 km
Total Assainissement et eaux pluviales	1 616 km
Nombre de regards	52 412
Nombre de postes de refoulement	184
Nombre d'abonnés	85 717

86 %

Taux de desserte de la population par un réseau d'assainissement collectif

OUVRAGES DE TRAITEMENT/STOCKAGE

Nombre de stations de traitement des eaux usées (STEU)	43
Nombre de bassins d'orage (stockage et restitution au réseau d'assainissement)	11

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

les 3 principaux Systèmes d'assainissement en chiffres

	Valence	Romans-sur-Isère	Portes-les-Valence
Capacité en Equivalent Habitants	174 000 EH	107 900 EH	74 000 EH
Nombre de communes raccordées	7	10	6
Communes raccordées	Alison, Bourg-lès-Valence, Chabetail, Mafussard, Montfrier, Saint-Marcel-lès-Valence, Valence et la zone d'activités du 45e parallèle sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère	Bourg-de-Péage, Châtillon-Saint-Martin, Chabuzange-le-Goubet, Clérieux, Génissieux, Granges-lès-Beaumont, Mours, Peyrins, Saint-Paul-lès-Romans, Romans, et une partie de la zone d'activité de Beauregard sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère	Beaumont-lès-Valence, Beauvallon, étoile-sur-Rhône, Montéléper, Montmeyran, Portes-lès-Valence
Eaux usées strictes	318 km (63 %)	144 km (36 %)	140 km (70 %)
Unitaires	177 km (36 %)	228 km (63 %)	66 km (30 %)
TOTAL Réseaux d'assainissement	495 km	372 km	186 km
Eaux pluviales strictes	217 km	71 km	53 km
Total Assainissement et eaux pluviales	712 km	442 km	239 km
Nombre de postes de refoulement	84	39	39
Nombre de bassins d'orage	8 Volume total de 26 360 m ³	1 Volume total de 2 500 m ³	2 Volume total de 1 100 m ³
Nombre d'abonnés	39 699 (46 %)	30 3010 (35 %)	9 361 (11 %)

► Annexe 2 - État du patrimoine par commune

Commune	Système d'assainissement	Séparatif eaux usées	Unitaire	Total réseaux assainissement	Nombre de regards eaux usées / unitaire	Nombre de déversoirs d'orages	Nombre de postes de refoulement (hors STEU et BO)	Bassin d'orage (BO)	Nombre de stations DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Linéaire réseau strict pluvial	Regards pluvial	Grilles/valeoirs pluvial strict et unitaire	Puits d'infiltration	Bassin eaux pluviales	Autres ouvrages pluvial
Clérieux	Romans	5865	6114	11 979	367	3	1		Raccordement sur la STEU de Romans via Grange Les Beaumont	3700	116	162	8	2	

► Annexe 3 - Bilan d'exploitation par commune

Communes	Nombre d'intervention	Linéaire de curage eu en ml	Linéaire eu total en ml	Taux de curage	Linéaire de curage EP en ml	Linéaire EP total en ml
Clérieux		1 235	11 979	10,3%	0	3 700

0.1 - État des installations d'ANC de l'ensemble du territoire fin 2021

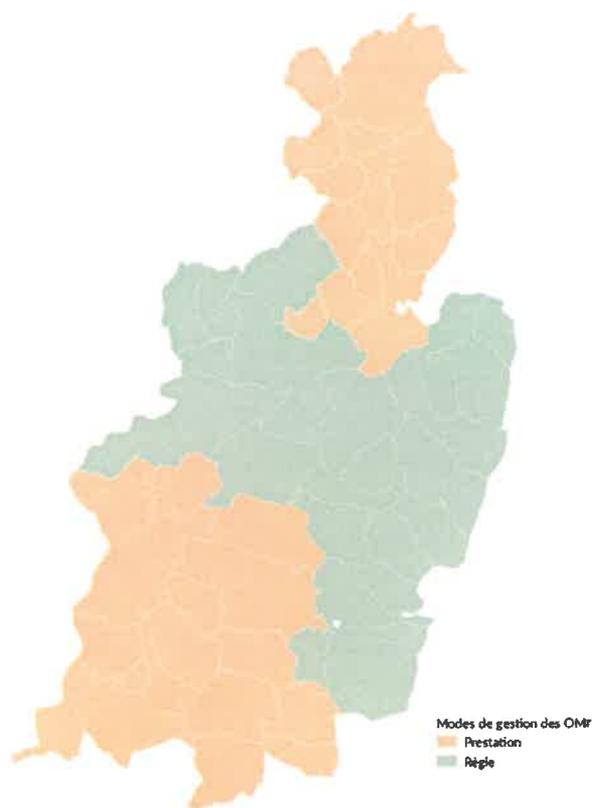
Communes	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes sans risque pour l'environnement ni danger pour la santé des personnes	Nombre d'installations non conformes avec risque pour l'environnement ni danger pour la santé des personnes	Nombre d'installations considérées comme absentes	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle
Clérieux	4	170	48	3	25

Annexe 9 - Tarifs de la redevance assainissement par commune

Collectivité/prestataire qui assure la facturation de l'assainissement pour le compte de l'agglomération	Communes	Tarifs service assainissement collectif de valence romans agglo 2020 (hors agence de l'eau)				Tarifs service assainissement collectif de valence romans agglo 2021 (hors agence de l'eau)				Augmentation par rapport à 2020 pour une facture de 120 m ³ (en intégrant la redevance Agence de l'Eau de 0.165 € TTC par m ³)		
		Montant en € TTC pour 120 m ³ en 2020	€ TTC/m ³ pour une facture de 120 m ³	Part fixe		Part variable		Montant en € HT pour 120 m ³ en 2021	€ HT/m ³		Montant en € TTC pour 120 m ³ en 2021	€ TTC/m ³ pour une facture de 120 m ³
				VRA	VEOLIA	VRA	VEOLIA					
VEOLIA	Clérieux	176,11	1,47	825	10,62	0,571	0,621	157,13	1,31	172,82	1,44	+202%

Présentation d'une synthèse concernant les déchets

CARTE DES MODÈS DE GESTION DES OMR



Porte-à-porte

Bacs individuels ou de regroupement
 ▶ 176 967 habitants

79%



Apport volontaire

Conteneurs aériens, semi-enterrés
 ou enterrés
 ▶ 46 382 habitants

21%



ÉVOLUTION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

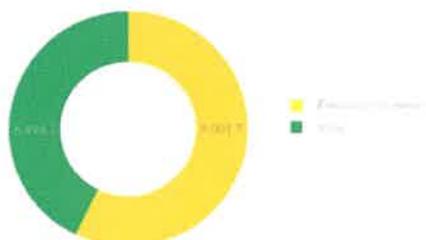
Année	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnage collecté	53 912	54 304	53 033	52 971	53 268
Variation du tonnage	-	+0,73%	-2,34%	-0,12%	+0,56%
Ratio en kg/hab/an	248,1	247,5	240,9	238,9	238,5
Variation du ratio	-	-0,24%	-2,67%	-0,83%	-0,17%

Chiffres nationaux : 248 kg/hab/an (Source : SINOE)

Collecte sélective des déchets recyclables

Depuis le 1^{er} octobre 2021, la collecte sélective est passée de 3 à 2 flux :

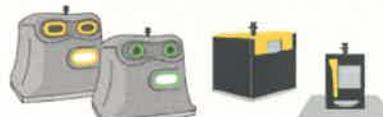
- ▶ les emballages et papiers : emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires, cartonnets, papiers, journaux, magazines,
- ▶ le verre : bouteilles et bocaux en verre.



Porte-à-porte
 Bacs individuels
 ▶ 109 016 habitants



Apport volontaire
 Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés
 ▶ 114 333 habitants



Tonnages collectés

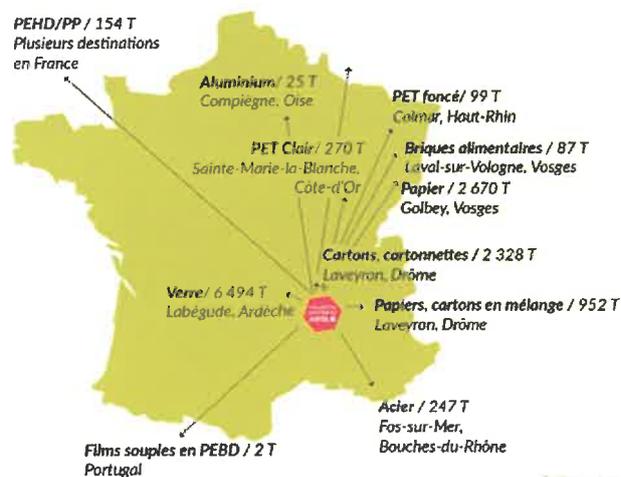
En 2021, la collecte du verre a augmenté pour la 8^e année consécutive. Quant aux emballages et papiers, ils ont progressé de 4,3% grâce à la simplification du geste de tri.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

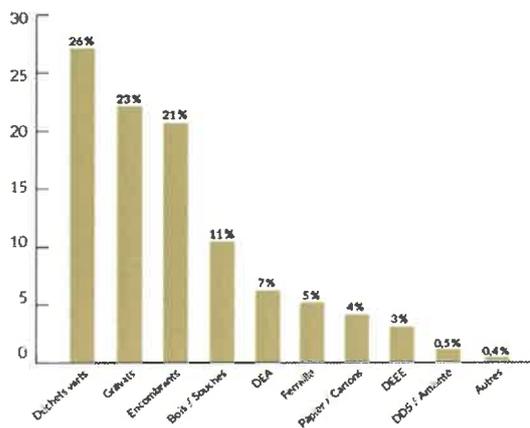
Année	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnage collecté*	14 821	15 054	15 393	15 079	15 495
Ratio en kg/hab/an	68,2	68,6	69,9	68,0	69,4

* (hors tonnages papiers collectés en déchèteries)

Chiffres nationaux : 82 kg/hab/an (source : SINOE)



RÉPARTITION DES APPORTS EN DÉCHÈTERIES EN 2021



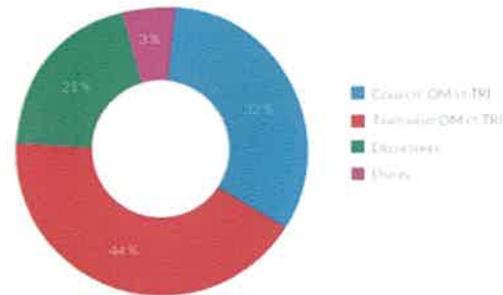
Année	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnage collecté	56 185	54 582	56 680	55 065	58 950
Ratio en kg/hab/an	258,6	248,8	257,5	248,4	263,9

Section de fonctionnement

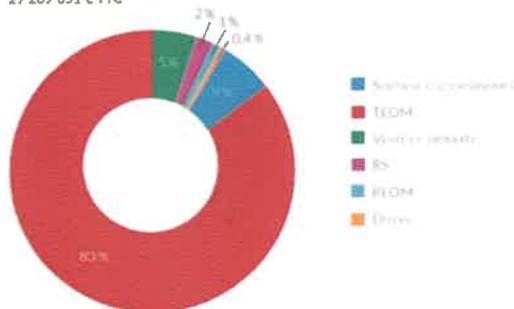
Dépenses	29 029 994 €
Recettes	29 289 651 €
RÉSULTAT 2021	259 657 €

Répartition des dépenses de fonctionnement 29 029 994 € TTC

soit un coût par habitant de 1 204 € pour 572 habitants de débits perdus



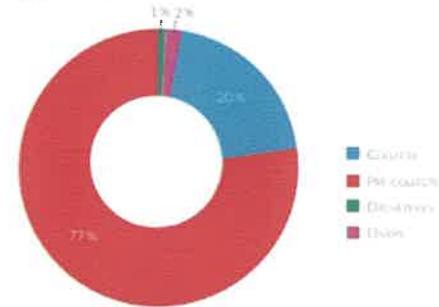
Répartition des recettes de fonctionnement 29 289 651 € TTC



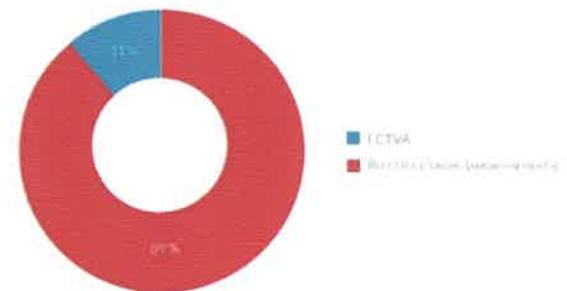
Section d'investissement

Dépenses	2 184 956 €
Recettes	1 445 060 €
RÉSULTAT 2021	- 739 896 €

Répartition des dépenses d'investissement 2 184 956 € TTC



Répartition des recettes d'investissement 1 445 060 € TTC



Présentation d'une synthèse concernant l'eau potable, Clérieux dépend du Syndicat des Eaux de la Veauenes.

Les modalités d'exercice de la compétence

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence Eau potable a été transférée à l'Agglo. La Direction de l'Eau et de la Préservation de la ressource en eau a été créée pour organiser et exercer la compétence sur l'ensemble du territoire. Dans cette perspective, l'organisation a été définie avec le maintien des acteurs de proximité (cf. carte).

Les modalités d'exercice de la compétence au 31/12/2021 se définissent de la manière suivante :

1 - Territoires dont la compétence a été transférée à Valence Romans Agglo au 01/01/2020, représentant 193 000 habitants, soit 84,5% de la population.

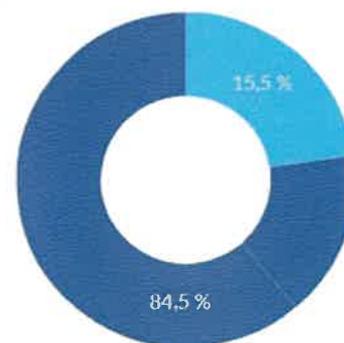
- ▶ Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo, 10 communes totalisant 111 792 habitants.
- ▶ Territoires dont la compétence est exercée par les communes ou les syndicats intercommunaux par délégation, 18 communes totalisant 81 186 habitants.

2 - Territoires en représentation/substitution pour plus de 35 000 habitants, soit 15,5% de la population.

- ▶ Le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse dessert 14 communes totalisant 13 947 habitants sur le territoire.

- ▶ Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Valentinois dessert 9 communes totalisant 17 817 habitants sur le territoire.
- ▶ Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veauene dessert 3 communes totalisant 3 564 habitants sur le territoire.

HABITANTS DESSERVIS



- COMPÉTENCE TRANSFÉRÉE À VALENCE ROMANS AGGLO
- COMPÉTENCE EN REPRÉSENTATION/SUBSTITUTION

**— Territoire entouré d'un filet bleu :
Direction de l'eau maître d'ouvrage**

**■ Compétence exercée en direct
par la Direction de l'eau potable**

**■ Compétence exercée par
les communes en délégation
de compétence**

- ▶ Romans-sur-Isère (jusqu'au 31/12/2022)
- ▶ Mours-Saint-Eusèbe (jusqu'au 31/12/2021)
- ▶ Montvendre (jusqu'au 31/12/2026)

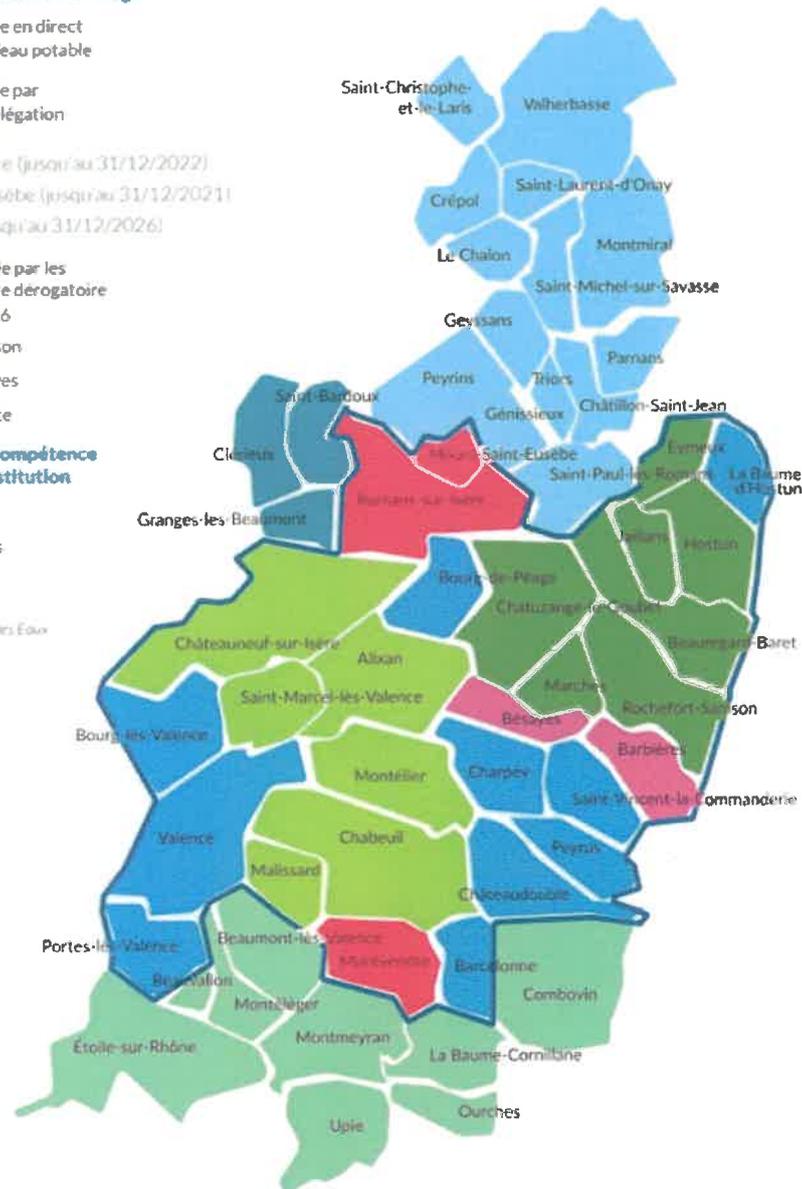
Compétence exercée par les
syndicats de manière dérogatoire
jusqu'au 31/12/2026

- SIE Rochefort-Samson
- SIE Barbières Bésayes
- SIE Plaine de Valence

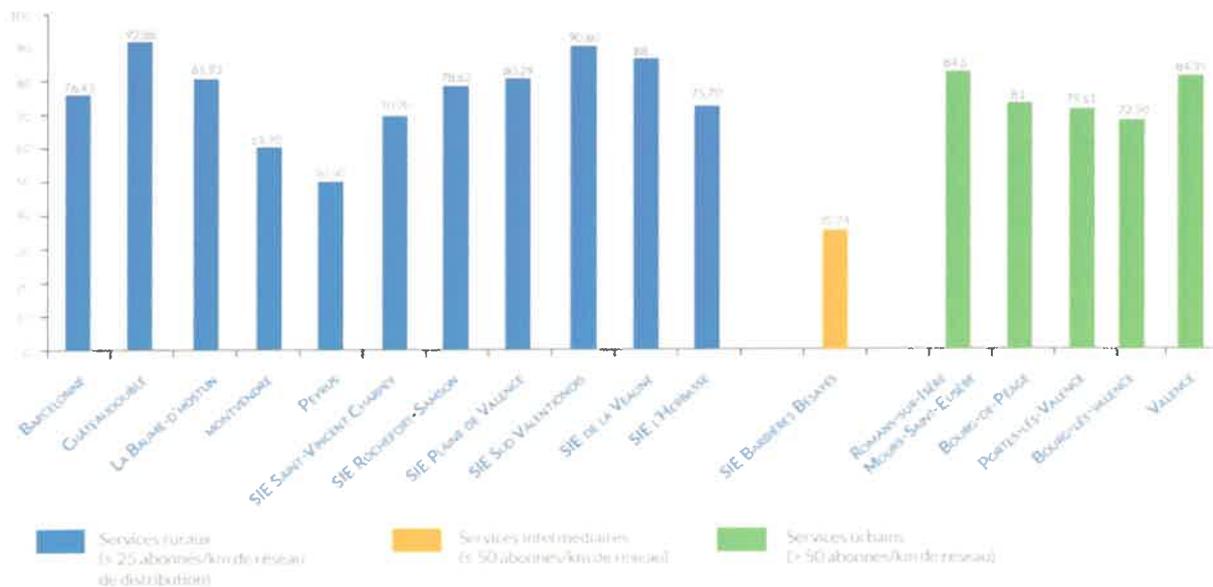
**Syndicats exerçant la compétence
en représentation/substitution**

- SIE Herbasse
- SIE Sud Valentinois
- SIE Veauce

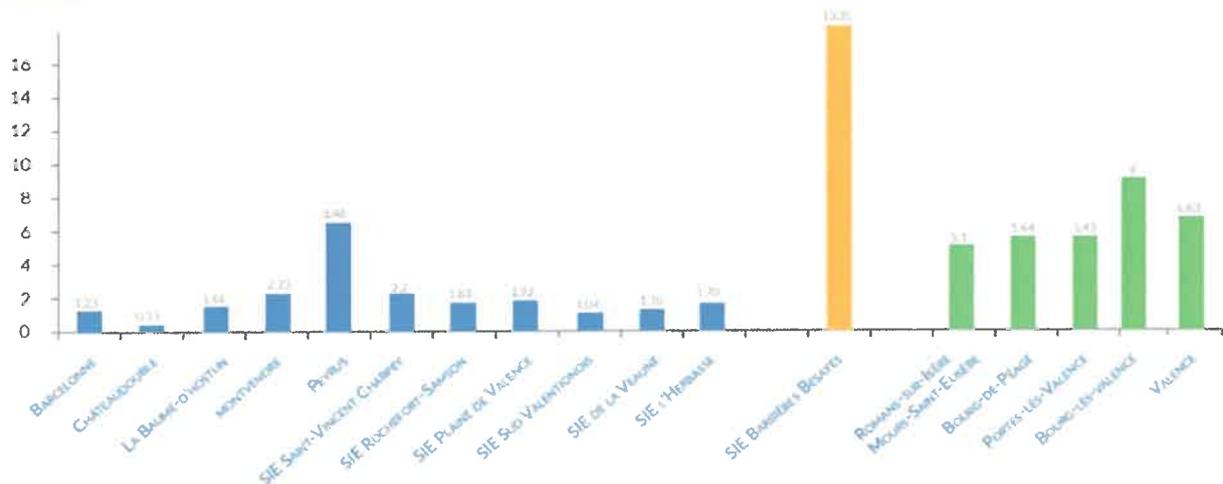
SIE : Syndicat Intercommunal des Eaux



RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION (HORS VENTE EN Gros)



INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU (M³/JOUR/KM)



François AUROUX demande si de la méthanisation est possible ? Fabrice LARUE répond que c'est en cours sur Valence et Romans pour brûler les boues et en faire du gaz.

Sylvie MANGIONE demande si ce qui est amené en tri sélectif est un dépôt qualitatif depuis les changements mis en place. Fabrice LARUE répond qu'il n'a pas de chiffre sur les refus.

François AUROUX demande si les installations de Beauregard-Baret fonctionnent bien suite aux difficultés lors du démarrage ? Fabrice LARUE répond que c'est le SYTRAD, il y a eu quelques difficultés au démarrage mais cela fonctionne désormais.

François AUROUX demande si la gestion est effectuée en direct par VRA ou avec délégation ? Fabrice LARUE répond que c'est géré en direct.

Philippe SALATA est tombé sur un vidangeur de fosses septiques qui s'est branché sur une borne incendie, est ce autorisé ? Fabrice LARUE répond que non, bien prendre les coordonnées et transmettre l'information en mairie car ils peuvent mettre en danger la défense incendie et n'ont pas le droit de prélever, des systèmes sont prévus pour eux.

Voté à l'unanimité

- **DECISION MODIFICATIVE N°1 ET N°2**

Présentation effectuée par Noémie ALIX en l'absence de Dominique GIROT excusé.

Lors du précédent conseil municipal, une décision du Maire avait été présentée pour un virement de crédit depuis le chapitre des dépenses imprévues. La Trésorerie a indiqué a posteriori la nécessité d'une délibération, raison pour laquelle ce point sera présenté de nouveau.

Pour rappel, le budget au chapitre 014 compte 739223 s'élevait à 300 €. Un virement du chapitre 022 « dépenses imprévues » était nécessaire vers le compte 739223 à hauteur de 762 € pour permettre le titre du FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal et Communal).

Voté à l'unanimité

Une seconde décision modificative sera nécessaire.

D'une part, 500 euros doivent être ajoutés au compte 2313 pour permettre le paiement de la dernière facture pour le remplacement de portes. Ce remplacement était prévu au budget mais de façon trop

juste. Ces 500 euros seront pris sur le compte 2135 sur lequel l'ensemble des crédits ne seront pas consommés avant la clôture comptable.

D'autre part, 23 500 euros doivent être ajoutés sur l'opération de mise en accessibilité au compte 2313 en raison d'une prévision budgétaire initiale ne prenant pas en compte la totalité des dépenses notamment celles liées à la maîtrise d'œuvre et au CSPS, le montant doit donc être ajusté en fin d'année. Le compte 2313 de l'opération des maisons rue Pratic sera diminué du reliquat suite à sa clôture à hauteur de 903.40 euros. Le compte 2138 sera diminué de 22 596.60 euros pour compléter le besoin.

Il est proposé d'adopter ces mouvements afin de régler les dernières factures sur l'exercice 2022.

François AUROUX trouve que le montant est élevé. Fabrice LARUE répond que ce ne sont pas les travaux qui ont dépassés les montants prévus initialement mais il s'agit de la partie architectes et sécurité qui n'ont pas été prévu avec suffisamment de crédit initialement, le contrat pour la sécurité n'était pas encore signé lors du budget. François AUROUX demande si ces montants seront pris en compte pour les subventions ? Fabrice LARUE répond que oui.

Agnès BABILLON demande ce qui ne sera pas réalisé au 2138 ? Noémie ALIX répond l'acquisition de la maison JEAN.

Voté à l'unanimité

- **SUPPRESSION DE POSTES**

Présentation effectuée par Sylvie MANGIONE.

La commission du personnel communal a décidé d'un effectif de 4 adjoints techniques à temps non-complets pour l'entretien des locaux et de 2 ATSEM à temps plein pour la partie temps périscolaire (au lieu de 3 agents ménage à temps non-complet et 3 ATSEM à temps non complet).

Le conseil municipal du 21 juillet 2022, a décidé de créer le poste d'ATSEM à temps complet ainsi que les deux postes d'adjoint technique à temps non complet (21 heures et 24 heures hebdomadaires).

Suite à cette création, le comité technique du centre de gestion de la Drôme a été sollicité pour procéder à la suppression des postes d'ATSEM annualisées à 21.29 heures hebdomadaires et 23.95 heures hebdomadaires (en contrepartie de la création d'un temps complet) et du poste d'adjoint technique annualisé à 10.24 heures hebdomadaires.

Voté à l'unanimité

- **TABLEAU DES EFFECTIFS 2022**

Présentation effectuée par Sylvie MANGIONE.

Durant l'année 2022 il y a eu des mouvements de personnel et il y a lieu d'établir un tableau des effectifs à jour te que présenté ci-dessous :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	CAT.	GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Administrative	Attaché territorial	A	Attaché territorial	1	TC
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	TC
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif territorial	2	TC
Technique	Adjoint technique territorial	C	Agent de maîtrise territorial	1	TC
Technique	Adjoint technique territorial	C	Agent technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	TNC
Technique	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	5	3 TC et 2 TNC
Sanitaire et sociale	Agent spécialisé des écoles maternelles	C	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	2	2 TC
Animation	Animateurs territoriaux	C	Adjoint territorial d'animation	1	TNC
TOTAL				15	

Voté à l'unanimité

- **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'APEL POUR LE SPECTACLE DE NOËL**

Présentation effectuée par Jean-Marie WOZNIAK.

Un spectacle avec goûter de Noël a été organisé le vendredi 16 décembre 2022.

Le comité des fêtes s'est retiré en cours d'année de l'organisation du spectacle de Noël, les associations de parents d'élèves se sont donc mobilisées pour l'organiser en dernière minute.

Le coût du spectacle s'élève à 1 000 € TTC et le SOU des écoles finance une partie à hauteur de 250 €.

La commune propose de participer à hauteur de 400 € ce qui permettrait de laisser un reste à charge d'environ 350 € à l'APEL.

Fabrice LARUE explique que lorsque le comité des fêtes portait l'organisation, le financement était de 250 € pour chaque organisation de parents d'élèves et le reste à charge du comité des fêtes qui en prenait donc une partie en charge avec subvention de la commune qui lui était versée. Comme le comité s'est retiré, ce montant a été retiré de leur subvention.

La commune continue de financer le goûter de Noël des enfants qui est effectué en même temps que le spectacle.

Les enfants et le corps enseignant étaient contents. Le SOU et l'APEL ont remercié la municipalité sans que cela n'aurait pas été possible.

Jean-Pierre BANC demande pourquoi le comité des fêtes s'est retiré ? Jean-Marie WOZNIAK explique qu'une demande de subvention a été déposée à hauteur de 1200 euros par le comité des fêtes. L'attribution a été faite à hauteur de 900 €. Il s'agissait d'une erreur de la commune qui s'est basée sur les demandes effectuées l'année précédente durant les périodes de COVID. Durant cette période le comité des fêtes avait revu à la baisse sa demande au regard du contexte. Le comité était donc mécontent, des échanges ont eu lieu pour permettre une nouvelle attribution en complément de la

subvention initiale. Malgré cela, entre-temps, le comité a fait un mail à la mairie, au SOU et à l'APEL pour annoncer qu'ils se retirent.

Thierry BOISSIEUX demande pourquoi chaque association n'a pas le même tarif? Jean-Marie WOZNIAK explique que l'année passée, les enfants de l'école Georges Brassens n'ont pas été au spectacle à cause de la pluie mais le SOU à quand même pris en charge sa participation.

Nicolas ROUX se retire du vote.

Voté à l'unanimité

- **ADHESION AU SERVICE AGGLAE – VRA**

Présentation effectuée par Jean-Marie WOZNIAK.

La plateforme AGGLAE a été mise en place par Valence Romans Agglomération (VRA) dans le cadre de la Gestion Relation Usager (GRU) et pour permettre de débiter la mise en place d'un guichet unique sur lequel les citoyens pourraient retrouver les informations pour leurs démarches administratives.

Au niveau de VRA cela a été testé avec 3 communes, désormais, VRA propose aux autres communes de le mettre en place à la rentrée.

Plusieurs thématiques seront disponibles notamment avec des signalements. La commune peut choisir ses thématiques.

VRA propose aux communes d'adhérer à cette plateforme en se positionnant avant le 16/12/2022 pour une mise en place mi-janvier 2023.

François AUROUX demande quel est le coût? Fabrice LARUE répond 0.095 € par habitant soit environ 200 € pour Clérieux et ajoute que cela permet d'avoir une centralisation des demandes.

Philippe SALATA demande si cela vient en plus du portail de l'urbanisme? Fabrice LARUE répond que ce sera une porte d'entrée mais ça n'a pas vocation à le remplacer.

Il est proposé au conseil de se positionner en faveur de la démarche.

Agnès BABILLON est contre car cela rompt le lien. Fabrice LARUE répond que cela répond aussi à une demande grandissante des concitoyens.

Approuvé à la majorité (1 opposition : BABILLON Agnès).

- **DECISIONS DU MAIRE**

- *Droit de préemption urbain*

DATE	PARCELLE	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	M ²	PREEMPTION	
					OUI	NON

- **QUESTIONS DIVERSES**

Sylvie MANGIONE explique que la politique salariale a été évoquée en commission du personnel. Actuellement chaque agent touche les mêmes montants de primes. Il a été décidé de faire varier la prime mensuelle (IFSE : actuellement à 85.75 euros brut par mois) selon les natures de postes avec la création de 5 catégories et 5 fourchettes de variations possibles. C'est donc le poste qui est coté et non l'agent qui est jugé. La revalorisation aura lieu en janvier entre 5% et 20% selon les postes.

En parallèle, un courrier émanant de l'ensemble des agents a été transmis en juillet pour demander une augmentation. Le retour de la commune a été de dire que ce ne serait pas fait de cette façon.

Cela devient également plus lisible pour tout le monde.

La seconde partie versée une fois par an en novembre (CIA) sera également revue courant 2023.

Agnès BABILLON demande si les agents ont été consultés ? Fabrice LARUE répond que ce sera présenté à tout le monde en janvier et lors des entretiens individuels cela a été présenté à certains et ça n'a pas posé de problème.

Jean-Marie WOZNIAK demande ce que cela représente pour la masse salariale ? Fabrice LARUE répond que cela représente 1 800 euros à l'année.

Jean-Pierre BANC demande comment ce sera calculé pour juger ? Sylvie MANGIONE répond qu'il n'y a pas de jugement de la personne mais du poste. Fabrice LARUE explique que certains postes sont en simple exécution et sont à différencier d'autres postes comportant diverses responsabilités. L'investissement personnel de l'agent dépend du CIA et non de l'IFSE qui sera étudié en 2023.

Josianne ANGE fait un retour concernant le marché de Noël. Les commerçants seront revus en janvier, ils sont globalement satisfaits. Les exposants le sont également que ce soit pour leurs ventes et pour l'accueil. Il n'y a pas eu de grosses difficultés et une bonne participation des 2 écoles qui a été appréciée. L'ambiance générale était bonne. Il y a sûrement des choses à améliorer mais ça s'est bien passé.

Jean-Marie WOZNIAK concernant le Téléthon, la commune de Clérieux reverse 2 620 euros, 2 320 euros avec l'animation marche nocturne auxquels s'ajoute un don d'un particulier de 300 euros. L'objectif a été dépassé malgré le mauvais temps. L'année prochaine, proposition de l'organiser avec les 3 communes (Clérieux, Saint Bardoux et Granges-lès-Beaumont).

Cathy VEY-FARCE fait le bilan du repas des seniors, il y a eu 113 participants au repas et 92 colis distribués. Remerciement des membres du CCAS et des élus pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 10.

Le Maire
Fabrice LARUE



Le Secrétaire de séance
Jean-Marie LABLANQUI